

[Le Centre Communal d'Action Sociale](#)

[Ville de Janzé](#)

Le CCAS, c'est quoi ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public autonome. Il oriente, reçoit et conseille le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social. Il exerce sa mission en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS met en œuvre la politique sociale locale à travers des services, des actions et des projets selon les besoins des habitants. **Il se mobilise auprès des personnes en situation de précarité ou de difficulté sociale** : aides et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes en situation de handicap, lutte contre les exclusions, etc.

Il est en contact permanent avec le Département, le [Centre Départemental d'Action Sociale](#), les partenaires sociaux de l'insertion ([Point Accueil Emploi](#), Mission locale, etc.) et [les associations caritatives](#), en particulier le Secours catholique et les Restos du Coeur.

Contact

CCAS

Les Halles
entrée côté rue du Dr Roux
02 30 30 01 13

[Nous contacter](#)

rgba(255,255,255,1)

Horaires

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
9h-12h
14h00-17h

Jeudi
9h - 12h

En dehors des horaires d'ouverture,
contactez la mairie en cas d'urgence.

rgba(255,255,255,1)

Bilan d'activités du CCAS à télécharger :

Fichier

[Bilan d'activités CCAS 2022-2023](#) (.pdf - 6.91 Mo)